

# Table des matières

Les droits étrangers au secours des modes amiables de règlement des différends : propos introductif Catherine Tirvaudey	9
<b>I. L'influence de la culture</b>	<b>21</b>
<b>A. L'Asie</b>	<b>23</b>
Les modes amiables de règlement des différends au prisme de la culture nipponne Tadaki Matsukawa	25
Introduction	25
I. La conciliation en présence du juge	27
II. La conciliation hors la présence du juge	28
Conclusion	29

La Médiation en Chine. Tradition-Abandon-Retour Marylise Hébrard	31
I. Approche historique	31
II. La médiation aujourd’hui	34
Conclusion	40
Le règlement amiable des différends en droit privé thaïlandais : situation actuelle. Problèmes et insuffisances. Améliorations proposées et souhaitables Nontawat Nawatrakulpisut	41
Introduction	41
I. La situation actuelle en droit thaïlandais	42
II. Les problèmes posés par la mise en œuvre des modes de règlement amiable	47
III. Les perspectives	50
Conclusion	54
<b>B. L’Afrique</b>	55
La diffusion des modes alternatifs de règlement des différends dans l’espace Méditerranée : l’exemple de la médiation Filali Osman	57
Introduction	57
I. La médiation : mode de règlement des différends consacré par les droits des pays de l’Union pour la Méditerranée	61
II. La médiation : un cadre commun de référence pour l’Union pour la Méditerranée	66

Les MARD dans l'OHADA Oumar Bah et Demba Mbow	73
Introduction	73
I. L'insuccès de l'arbitrage, facteur du développement des MARD dans l'espace OHADA ?	75
II. Les MARD, contribution à la diversification de l'offre de justice dans l'espace OHADA ?	81
Conclusion	87
<b>II. La recherche d'alternative au jugement</b>	<b>89</b>
<b>A. Le Canada, un précurseur</b>	<b>91</b>
La prévention et le règlement des différends (PRD) : la philosophie du Code de procédure civile du Québec Louis Marquis	93
Introduction	93
I. Une philosophie : de la conceptualisation à la concrétisation	94
II. L'opérationnalisation de la philosophie du Code	95
III. Une philosophie axée sur le différend	98
IV. La transversalité de la coopération	98
Conclusion	103

<b>B. L'Europe, une évolution en marche</b>	<b>105</b>
Les modes alternatifs de résolution des différends ou le règlement préalable et extrajudiciaire des litiges dans l'ordre juridique suisse Isabelle Bieri	107
I. Introduction	107
II. Aperçu de l'ordre juridique suisse en matière de règlement préalable et extrajudiciaire des litiges	109
III. Analyse et conclusion	121
Annexe. Dispositions relatives à la conciliation et à la médiation. Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (état au 1 <sup>er</sup> janvier 2017)	124
La pratique des modes alternatifs de règlement des différends en Suisse. Le cas particulier des enlèvements internationaux d'enfants Marie-Pierre de Montmollin	131
Introduction	131
I. Contexte général	132
II. Bases légales et système du recours aux MARD dans le domaine du déplacement illicite transfrontière d'enfants en Suisse	134
Les MARD-ADR en Allemagne Boris Dostal	139
1. Procédure de conciliation	141
2. Règlement transactionnelle des litiges judiciaires	143
3. La médiation	145
4. L'arbitrage	147

L'Italie, une législation incitative ? Alberto Taramasso	151
I. Les MARD dans l'ordre juridique italien : un bref survol historique	151
II. L'influence de la législation européenne sur le développement des MARD	152
III. Les MARD et la politique de dé-juridictionnalisation (du règlement des différends) conduite par les gouvernements italiens : <i>ignoti nulla cupido...</i> , surtout sans impliquer les acteurs de la justice, notamment les avocats	154
Conclusion	160
La résolution amiable des litiges transfrontaliers de consommation : les Centres Européens des Consommateurs au cœur de la promotion de la médiation Bianca Schulz et Camille Bertrand	161
Introduction	161
I. Les spécificités du litige transfrontalier de consommation	162
II. Le réseau des Centres Européens des Consommateurs (ECC-Net)	165
III. Le Centre Européen des Consommateurs (CEC) France	166
IV. La plateforme de règlement en ligne des litiges ( <i>ODR-Online Dispute Resolution</i> )	169
V. Observations sur la résolution amiable des litiges de consommation dans l'Union européenne	172
Conclusion	175